

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

COMMUNE DE

LAUNAC

BUDGET PRIMITIF

2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : COMMUNE de Launac (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21310281700011

POSTE COMPTABLE : Service de Gestion Comptable

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	26
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	27
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	28
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet


B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	42
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	43
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	47
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	49

COMMUNE de Launac - BUDGET COMMUNAL - BP - 2024

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	51
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	52
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	53
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	54
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	55
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	56
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	57
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	58
B9 - Etat du personnel	59
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	63
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	64
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	65
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	66
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	67
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	68

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	1 372

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	668 536,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 499,72
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 264,56
3	Dépenses d'équipement brut / population	594,14
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	178,50
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	68,42 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	135,61 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	46,98 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-18,60 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 315 717,93
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
170	Opération d'équipement n° 170	277 162,93
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	19 800,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	3 455,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	15 300,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 479 603,19
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	479 603,19
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

	DEPENSES	+	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		860 282,07
	+		510 059,21

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		479 603,19
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	0,00
		(si solde positif)	186 337,60
	=		=
	Total de la section d'investissement (2)		1 176 000,00

	DEPENSES	+	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		2 384 000,00

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	0,00
		(si excédent)	636 025,82
	=		=
	Total de la section de fonctionnement (3)		2 384 000,00

TOTAL DU BUDGET (4)	3 560 000,00
----------------------------	---------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	53 265,00	29 178,60	163 000,00	163 000,00	192 178,60
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	8 600,00	0,00	11 506,00	11 506,00	11 506,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	87 797,40	3 455,00	133 438,07	133 438,07	136 893,07
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	552 157,60	283 084,33	8 000,00	8 000,00	291 084,33
Total des dépenses d'équipement		701 820,00	315 717,93	315 944,07	315 944,07	631 662,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	92 200,00	0,00	295 100,00	295 100,00	295 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		93 300,00	0,00	296 200,00	296 200,00	296 200,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	182 000,00	0,00	182 000,00	182 000,00	182 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		977 120,00	315 717,93	794 144,07	794 144,07	1 109 862,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	10 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	53 138,00		53 138,00	53 138,00	53 138,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		63 138,00		66 138,00	66 138,00	66 138,00

TOTAL	1 040 258,00	315 717,93	860 282,07	860 282,07	1 176 000,00
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 176 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	578 486,78	479 603,19	26 000,00	26 000,00	505 603,19
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		578 486,78	479 603,19	76 000,00	76 000,00	555 603,19
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	79 492,98	0,00	67 539,21	67 539,21	67 539,21
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		129 492,98	0,00	67 539,21	67 539,21	67 539,21
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		707 979,76	479 603,19	143 539,21	143 539,21	623 142,40

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	233 406,50		284 494,00	284 494,00	284 494,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	18 733,74		28 888,00	28 888,00	28 888,00
041	Opérations patrimoniales (10)	53 138,00		53 138,00	53 138,00	53 138,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		305 278,24		366 520,00	366 520,00	366 520,00

TOTAL	1 013 258,00	479 603,19	510 059,21	510 059,21	989 662,40
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					186 337,60
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 176 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	300 382,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

COMMUNE de Launac - BUDGET COMMUNAL - BP - 2024

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	462 316,26	0,00	514 600,00	514 600,00	514 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 225 300,00	0,00	1 407 800,00	1 407 800,00	1 407 800,00
014	Atténuations de produits	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	128 543,50	0,00	133 950,00	133 950,00	133 950,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 817 659,76	0,00	2 057 850,00	2 057 850,00	2 057 850,00
66	Charges financières	15 000,00	0,00	11 300,00	11 300,00	11 300,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 468,00	1 468,00	1 468,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 500,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 835 159,76	0,00	2 070 618,00	2 070 618,00	2 070 618,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	233 406,50		284 494,00	284 494,00	284 494,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	18 733,74		28 888,00	28 888,00	28 888,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		252 140,24		313 382,00	313 382,00	313 382,00

TOTAL	2 087 300,00	0,00	2 384 000,00	2 384 000,00	2 384 000,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 384 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	49 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	411 615,12	0,00	456 100,00	456 100,00	456 100,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	114 000,00	0,00	159 000,00	159 000,00	159 000,00
731	Fiscalité locale	721 326,00	0,00	758 654,00	758 654,00	758 654,00
74	Dotations et participations (3)	326 038,00	0,00	337 117,00	337 117,00	337 117,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	7 600,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 630 079,12	0,00	1 732 871,00	1 732 871,00	1 732 871,00
76	Produits financiers	58,94	0,00	103,18	103,18	103,18
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	735,00	735,00	735,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		1 265,00	1 265,00	1 265,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 631 138,06	0,00	1 734 974,18	1 734 974,18	1 734 974,18

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	10 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		10 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00

TOTAL	1 641 138,06	0,00	1 747 974,18	1 747 974,18	1 747 974,18
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	636 025,82
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 384 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	300 382,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	295 100,00	0,00	295 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	434 462,93		434 462,93
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	27 000,00	0,00	27 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	11 506,00	0,00	11 506,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	136 893,07	13 000,00	149 893,07
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	21 800,00	53 138,00	74 938,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 100,00	0,00	1 100,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	182 000,00	0,00	182 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 109 862,00	66 138,00	1 176 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 176 000,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	514 600,00		514 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 407 800,00		1 407 800,00
014	Atténuations de produits	1 500,00		1 500,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	133 950,00	0,00	133 950,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	11 300,00	0,00	11 300,00
67	Charges spécifiques (9)	1 468,00	0,00	1 468,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	28 888,00	28 888,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		284 494,00	284 494,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 070 618,00	313 382,00	2 384 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 384 000,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

COMMUNE de Launac - BUDGET COMMUNAL - BP - 2024

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	67 539,21	0,00	67 539,21
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	505 603,19	0,00	505 603,19
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	50 000,00	0,00	50 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	53 138,00	53 138,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		25 188,00	25 188,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		3 700,00	3 700,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		284 494,00	284 494,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		623 142,40	366 520,00	989 662,40

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	186 337,60
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 176 000,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	5 000,00		5 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	456 100,00		456 100,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		13 000,00	13 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	159 000,00		159 000,00
731	Fiscalité locale	758 654,00		758 654,00
74	Dotations et participations (8)	337 117,00		337 117,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	17 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	103,18	0,00	103,18
77	Produits spécifiques (8)	735,00	0,00	735,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	1 265,00	0,00	1 265,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 734 974,18	13 000,00	1 747 974,18

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	636 025,82
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 384 000,00
--	---------------------

COMMUNE de Launac - BUDGET COMMUNAL - BP - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	1 040 258,00	315 717,93	0,00	860 282,07	860 282,07	0,00	860 282,07	1 176 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 125,00	19 800,00	0,00	7 200,00	7 200,00	0,00	7 200,00	27 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	8 600,00	0,00	0,00	11 506,00	11 506,00	0,00	11 506,00	11 506,00
21 Immobilisations corporelles	87 797,40	3 455,00	0,00	133 438,07	133 438,07	0,00	133 438,07	136 893,07
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	11 157,60	15 300,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	21 800,00
Total des opérations d'équipement (3)	569 140,00	277 162,93	0,00	157 300,00	157 300,00	0,00	157 300,00	434 462,93
Total des dépenses d'équipement	701 820,00	315 717,93	0,00	315 944,07	315 944,07	0,00	315 944,07	631 662,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	92 200,00	0,00	0,00	295 100,00	295 100,00	0,00	295 100,00	295 100,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	1 100,00	0,00	0,00	1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	93 300,00	0,00	0,00	296 200,00	296 200,00	0,00	296 200,00	296 200,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	182 000,00	0,00	0,00	182 000,00	182 000,00	0,00	182 000,00	182 000,00
Total des dépenses réelles	977 120,00	315 717,93	0,00	794 144,07	794 144,07	0,00	794 144,07	1 109 862,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	10 000,00			13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	53 138,00			53 138,00	53 138,00		53 138,00	53 138,00
Total des dépenses d'ordre	63 138,00			66 138,00	66 138,00		66 138,00	66 138,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								1 176 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES		A

RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
TOTAL	963 258,00	479 603,19	510 059,21	510 059,21	989 662,40	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	578 486,78	479 603,19	26 000,00	26 000,00	505 603,19	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	578 486,78	479 603,19	76 000,00	76 000,00	555 603,19	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	79 492,98	0,00	67 539,21	67 539,21	67 539,21	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	79 492,98	0,00	67 539,21	67 539,21	67 539,21	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles	657 979,76	479 603,19	143 539,21	143 539,21	623 142,40	
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	233 406,50		284 494,00	284 494,00	284 494,00	
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	18 733,74		28 888,00	28 888,00	28 888,00	
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	53 138,00		53 138,00	53 138,00	53 138,00	
Total des recettes d'ordre	305 276,24		366 520,00	366 520,00	366 520,00	

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	186 337,60
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	1 176 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

COMMUNE de Launac - BUDGET COMMUNAL - BP - 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II		II			III = I + II
TOTAL	1 040 258,00	315 717,93	0,00	860 282,07	860 282,07	0,00	860 282,07	1 176 000,00
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	25 125,00	19 800,00	0,00	7 200,00	7 200,00	0,00	7 200,00	27 000,00
203	21 625,00	19 800,00		3 700,00	3 700,00	0,00	3 700,00	23 500,00
2051	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
204	8 600,00	0,00	0,00	11 506,00	11 506,00	0,00	11 506,00	11 506,00
2041512	8 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2046	0,00	0,00		11 506,00	11 506,00	0,00	11 506,00	11 506,00
21	87 797,40	3 455,00	0,00	133 438,07	133 438,07	0,00	133 438,07	136 893,07
2111	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
2131	37 397,40	3 455,00		10 538,07	10 538,07	0,00	10 538,07	13 993,07
2135	0,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
2138	33 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
21538	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2158	3 000,00	0,00		2 400,00	2 400,00	0,00	2 400,00	2 400,00
2172	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
2182	0,00	0,00		71 000,00	71 000,00	0,00	71 000,00	71 000,00
2183	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
2184	7 900,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
2188	1 500,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	11 157,60	15 300,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	21 800,00
231	11 157,60	15 300,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	21 800,00

COMMUNE de Launac - BUDGET COMMUNAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des opérations d'équipement (4)	569 140,00	277 162,93	0,00	157 300,00	157 300,00	0,00	157 300,00	434 462,93
Total des dépenses d'équipement	701 820,00	315 717,93	0,00	315 944,07	315 944,07	0,00	315 944,07	631 662,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1335 Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	92 200,00	0,00		295 100,00	295 100,00		295 100,00	295 100,00
1641 Emprunts en euros	90 600,00	0,00		293 500,00	293 500,00		293 500,00	293 500,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 600,00	0,00		1 600,00	1 600,00		1 600,00	1 600,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	1 100,00	0,00		1 100,00	1 100,00		1 100,00	1 100,00
261 Titres de participation	1 100,00	0,00		1 100,00	1 100,00		1 100,00	1 100,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	93 300,00	0,00	0,00	296 200,00	296 200,00	0,00	296 200,00	296 200,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	182 000,00	0,00		182 000,00	182 000,00		182 000,00	182 000,00
458102 Opération sous mandat n°02	182 000,00	0,00		182 000,00	182 000,00		182 000,00	182 000,00
Total des dépenses réelles	977 120,00	315 717,93	0,00	794 144,07	794 144,07	0,00	794 144,07	1 109 862,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	10 000,00			13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	10 000,00			13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
2131 Bâtiments publics	10 000,00			13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
041 Opérations patrimoniales (8)	53 138,00			53 138,00	53 138,00		53 138,00	53 138,00
231 Immobilisations corporelles en cours	53 138,00			53 138,00	53 138,00		53 138,00	53 138,00
Total des dépenses d'ordre	63 138,00			66 138,00	66 138,00		66 138,00	66 138,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

COMMUNE de Launac - BUDGET COMMUNAL - BP - 2024

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
169	TRAVAUX AMENAGEMENT BATIMENT CMS		309 991,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
170	ORANGERIE		332 702,66	277 162,93	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00
171	GYMNASE		0,00	0,00	155 800,00	155 800,00	0,00	155 800,00
TOTAL			341 291,89	277 162,93	157 300,00	157 300,00	0,00	157 300,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 169
LIBELLE : TRAVAUX AMENAGEMENT BATIMENT CMS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		12 789,23	a	0,00	b
			0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	12 789,23	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	12 789,23	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		170 997,09	c	23 344,00	d
			23 344,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	170 997,09	23 344,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	23 214,90	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	13 827,55	23 344,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	79 786,54	0,00	0,00	0,00
13362	Dotations de soutien à l'invest local	54 168,10	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	23 344,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 170
LIBELLE : ORANGERIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		328 502,66	a 277 162,93	1 500,00	b 1 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	33 221,40	9 378,60	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	33 221,40	9 378,60	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	295 281,26	267 784,33	1 500,00	1 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	295 281,26	267 784,33	1 500,00	1 500,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 322 556,77	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	322 556,77	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	142 561,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	179 995,77	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	43 893,84
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 171
LIBELLE : GYMNASE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
			155 800,00	155 800,00	155 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	155 800,00	155 800,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	155 800,00	155 800,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-155 800,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	963 258,00	479 603,19	510 059,21	510 059,21	989 662,40
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	578 486,78	479 603,19	26 000,00	26 000,00	505 603,19
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	196 729,10	182 561,00	0,00	0,00	182 561,00
1322 Subv. non transf. Régions	37 449,00	38 344,00	0,00	0,00	38 344,00
1323 Subv. non transf. Départements	318 308,68	258 698,19	20 000,00	20 000,00	278 698,19
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13362 Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345 Amendes radars automatiques et de police	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	578 486,78	479 603,19	76 000,00	76 000,00	555 603,19
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	79 492,98	0,00	67 539,21	67 539,21	67 539,21
10222 FCTVA	59 492,98	0,00	36 605,00	36 605,00	36 605,00
10226 Taxe d'aménagement	20 000,00	0,00	30 934,21	30 934,21	30 934,21
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	79 492,98	0,00	67 539,21	67 539,21	67 539,21
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	657 979,76	479 603,19	143 539,21	143 539,21	623 142,40
021 Virement de la section de fonctionnement	233 406,50		284 494,00	284 494,00	284 494,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	18 733,74		28 888,00	28 888,00	28 888,00
2802 Frais liés à la réalisation de document	4 043,74		2 165,00	2 165,00	2 165,00
28041512 Subv. Grpt : Bâtiments, installations	8 875,60		9 404,00	9 404,00	9 404,00
280415342 IC : Bâtiments, installations	670,00		670,00	670,00	670,00
2804182 Autres org pub - Bât. et installations	648,00		648,00	648,00	648,00
2804412 Sub nat org pub - Bât. et installations	797,00		795,00	795,00	795,00
28046 Attributions compensation investissement	0,00		11 506,00	11 506,00	11 506,00

COMMUNE de Launac - BUDGET COMMUNAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
4817	Indemnités de renégociation de la dette	3 700,00		3 700,00	3 700,00	3 700,00
041	Opérations patrimoniales (9)	53 138,00		53 138,00	53 138,00	53 138,00
203	Frais d'études, recherche, développement	53 138,00		53 138,00	53 138,00	53 138,00
Total des recettes d'ordre		305 278,24		366 520,00	366 520,00	366 520,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état L-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 087 300,00	0,00	0,00	2 384 000,00	2 384 000,00	0,00	2 384 000,00	2 384 000,00
011	Charges à caractère général (3)	462 316,26	0,00	0,00	514 600,00	514 600,00	0,00	514 600,00	514 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 225 300,00	0,00	0,00	1 407 800,00	1 407 800,00	0,00	1 407 800,00	1 407 800,00
014	Atténuations de produits	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	128 543,50	0,00	0,00	133 950,00	133 950,00	0,00	133 950,00	133 950,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 817 659,76	0,00	0,00	2 057 850,00	2 057 850,00	0,00	2 057 850,00	2 057 850,00
66	Charges financières	15 000,00	0,00	0,00	11 300,00	11 300,00	0,00	11 300,00	11 300,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	0,00	1 468,00	1 468,00	0,00	1 468,00	1 468,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	17 500,00	0,00	0,00	12 768,00	12 768,00	0,00	12 768,00	12 768,00
	Total des dépenses réelles	1 835 159,76	0,00	0,00	2 070 618,00	2 070 618,00	0,00	2 070 618,00	2 070 618,00
023	Virement à la section d'investissement	233 406,50	0,00	0,00	284 494,00	284 494,00	0,00	284 494,00	284 494,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	18 733,74	0,00	0,00	28 888,00	28 888,00	0,00	28 888,00	28 888,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	252 140,24	0,00	0,00	313 382,00	313 382,00	0,00	313 382,00	313 382,00
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées								2 384 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 641 138,06	0,00	1 747 974,18	1 747 974,18	1 747 974,18
013	Atténuations de charges (2)	49 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	411 615,12	0,00	456 100,00	456 100,00	456 100,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	114 000,00	0,00	159 000,00	159 000,00	159 000,00
731	Fiscalité locale	721 326,00	0,00	758 654,00	758 654,00	758 654,00
74	Dotations et participations (2)	326 038,00	0,00	337 117,00	337 117,00	337 117,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	7 600,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
	Total des recettes de gestion des services	1 630 079,12	0,00	1 732 871,00	1 732 871,00	1 732 871,00
76	Produits financiers	58,94	0,00	103,18	103,18	103,18
77	Produits spécifiques (2)	1 000,00	0,00	735,00	735,00	735,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	1 265,00	1 265,00	1 265,00
	Total des recettes financières	1 058,94	0,00	2 103,18	2 103,18	2 103,18
	Total des recettes réelles	1 631 138,06	0,00	1 734 974,18	1 734 974,18	1 734 974,18
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	10 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	10 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
				13 000,00	13 000,00	13 000,00
				1 732 871,00	1 732 871,00	1 732 871,00
				2 103,18	2 103,18	2 103,18
				1 734 974,18	1 734 974,18	1 734 974,18
				13 000,00	13 000,00	13 000,00
				0,00	0,00	0,00
				13 000,00	13 000,00	13 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	636 025,82
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées		2 384 000,00
--	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
 (4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	0,00	2 384 000,00	II	0,00	2 384 000,00	III = I + II
	TOTAL	2 087 300,00	0,00	0,00	2 384 000,00	2 384 000,00	0,00	2 384 000,00	2 384 000,00
011	Charges à caractère général (4)	462 316,26	0,00	0,00	514 600,00	514 600,00	0,00	514 600,00	514 600,00
6042	Achats de prestations de services	88 000,00	0,00		92 000,00	92 000,00	0,00	92 000,00	92 000,00
60611	Eau et assainissement	9 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
60612	Énergie - Électricité	73 400,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
60621	Combustibles	11 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
60622	Carburants	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	2 800,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60624	Produits de traitement	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	27 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	2 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6064	Fournitures administratives	5 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6067	Fournitures scolaires	8 500,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6068	Autres matières et fournitures	4 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
611	Contrats de prestations de services	3 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
613	Locations	14 500,00	0,00		14 500,00	14 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00
61521	Entretien terrains	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	9 500,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 200,00	0,00		4 200,00	4 200,00	0,00	4 200,00	4 200,00
615231	Entretien, réparations voiries	8 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	20 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
61524	Entretien bois et forêts	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6156	Maintenance	19 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6161	Multirisques	13 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
618	Divers	10 000,00	0,00		11 500,00	11 500,00	0,00	11 500,00	11 500,00

COMMUNE de Launac - BUDGET COMMUNAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	4 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	13 700,00	0,00		12 700,00	12 700,00	0,00	12 700,00	12 700,00
624	Transports biens, transports collectifs	12 100,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
625	Déplacements et missions	7 500,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	18 500,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 600,00	0,00		2 600,00	2 600,00	0,00	2 600,00	2 600,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6282	Frais de gardiennage	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6288	Autres services extérieurs	14 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	2 216,26	0,00		8 100,00	8 100,00	0,00	8 100,00	8 100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 225 300,00	0,00		1 407 800,00	1 407 800,00		1 407 800,00	1 407 800,00
6218	Autre personnel extérieur	20 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00		17 000,00	17 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	20 000,00	0,00		22 900,00	22 900,00		22 900,00	22 900,00
6411	Personnel titulaire	361 000,00	0,00		423 000,00	423 000,00		423 000,00	423 000,00
6413	Personnel non titulaire	453 000,00	0,00		501 000,00	501 000,00		501 000,00	501 000,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		22 700,00	22 700,00		22 700,00	22 700,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	367 500,00	0,00		412 600,00	412 600,00		412 600,00	412 600,00
6470	Autres charges sociales	2 700,00	0,00		7 500,00	7 500,00		7 500,00	7 500,00
648	Autres charges de personnel	1 100,00	0,00		1 100,00	1 100,00		1 100,00	1 100,00
014	Atténuations de produits	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
739111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	128 543,50	0,00	0,00	133 950,00	133 950,00	0,00	133 950,00	133 950,00
65131	Bourses	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65311	Indemnités de fonction	56 000,00	0,00		57 000,00	57 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00
65313	Cotisations de retraite	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	5 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
65315	Formation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	250,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00

COMMUNE de Launac - BUDGET COMMUNAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6553	Service d'incendie	15 000,00	0,00		15 500,00	15 500,00	0,00	15 500,00	15 500,00
65568	Autres contributions	10 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	3 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
657362	Subv.Fonct. BA/régies	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65738	Subv.fonct.autres établissements publics	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	27 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	293,50	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 817 659,76	0,00	0,00	2 057 850,00	2 057 850,00	0,00	2 057 850,00	2 057 850,00
66	Charges financières	15 000,00	0,00		11 300,00	11 300,00		11 300,00	11 300,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 000,00	0,00		11 300,00	11 300,00		11 300,00	11 300,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		1 468,00	1 468,00		1 468,00	1 468,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00		1 468,00	1 468,00		1 468,00	1 468,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	17 500,00	0,00	0,00	12 768,00	12 768,00		12 768,00	12 768,00
	Total des dépenses réelles	1 835 159,76	0,00	0,00	2 070 618,00	2 070 618,00	0,00	2 070 618,00	2 070 618,00
023	Virement à la section d'investissement	233 406,50			284 494,00	284 494,00		284 494,00	284 494,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	18 733,74			28 888,00	28 888,00		28 888,00	28 888,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	15 033,74			25 188,00	25 188,00		25 188,00	25 188,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	3 700,00			3 700,00	3 700,00		3 700,00	3 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	252 140,24			313 382,00	313 382,00		313 382,00	313 382,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 641 138,06	0,00	1 747 974,18	1 747 974,18	1 747 974,18
013	Atténuations de charges (3)	49 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	45 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	411 615,12	0,00	456 100,00	456 100,00	456 100,00
7022	Coupes de bois	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	500,00	0,00	100,00	100,00	100,00
7032	Stationnement et location voie publique	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
7066	Redevances services à caractère social	250 000,00	0,00	305 000,00	305 000,00	305 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	140 000,00	0,00	147 000,00	147 000,00	147 000,00
70688	Autres prestations de services	115,12	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	114 000,00	0,00	159 000,00	159 000,00	159 000,00
73211	Attribution de compensation	80 000,00	0,00	79 000,00	79 000,00	79 000,00
73223	Fonds départ. DMT0 pour com - 5000 hab.	34 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
731	Fiscalité locale	721 326,00	0,00	758 654,00	758 654,00	758 654,00
73111	Impôts directs locaux	694 326,00	0,00	724 838,00	724 838,00	724 838,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	27 000,00	0,00	33 816,00	33 816,00	33 816,00
74	Dotations et participations (3)	326 038,00	0,00	337 117,00	337 117,00	337 117,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	103 904,00	0,00	103 300,00	103 300,00	103 300,00
741121	DSR des communes	89 931,00	0,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00
741127	DNP des communes	49 936,00	0,00	47 600,00	47 600,00	47 600,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
744	FCTVA	450,00	0,00	757,00	757,00	757,00
74718	Autres participations Etat	255,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7473	Participation départements	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
74748	Participation autres communes	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
7478	Participation Autres organismes	62 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	11 562,00	0,00	11 760,00	11 760,00	11 760,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	7 600,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
752	Revenus des immeubles	3 600,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7588	Autres produits divers gestion courante	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
	Total des recettes de gestion des services	1 630 079,12	0,00	1 732 871,00	1 732 871,00	1 732 871,00
76	Produits financiers	58,94	0,00	103,18	103,18	103,18

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
764	Revenus valeurs mobilières de placement	58,94	0,00	103,18	103,18	103,18
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	735,00	735,00	735,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	735,00	735,00	735,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		1 265,00	1 265,00	1 265,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00		1 265,00	1 265,00	1 265,00
Total des recettes réelles		1 631 138,06	0,00	1 734 974,18	1 734 974,18	1 734 974,18
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	10 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
72	Production immobilisée	10 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		10 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état L-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 686 930,18									
1641 Emprunts en euros (total)					1 686 930,18									
00001125753	CREDIT AGRICOLE			05/06/2020	160 000,00	F			0,600		T	P	O	A-1
2107	AGENCE FRANCE LOCALE	12/04/2022		20/07/2022	200 000,00	F			1,550		T	P	O	A-1
2108	AGENCE FRANCE LOCALE	12/04/2022	21/04/2022	20/06/2022	200 000,00	F			0,550		T	F	O	A-1
6725707-1	CAISSE EPARGNE				204 000,00	F			4,300		A	P	O	A-1
GJ7499	CREDIT AGRICOLE	22/06/2022	23/06/2022	22/09/2022	209 000,00	F			1,380		T	P	O	A-1
MIN231844-1	CAISSE FRANÇAISE FINANCEM.LOCAL				125 000,00	F			3,910		T	P	O	A-1
MON231289-1	CAISSE FRANÇAISE FINANCEM.LOCAL				568 930,18	F			4,230		S	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

COMMUNE de Launac - BUDGET COMMUNAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 686 930,18									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1584 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00		0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		817 129,76				293 447,96	11 272,03	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		817 129,76				293 447,96	11 272,03	0,00	0,00	0,00
00001425753		0,00	A-1	101 121,22	6,00			15 925,86	570,94	0,00	0,00	0,00
2107		0,00	A-1	190 056,37	23,00			6 759,45	2 906,71	0,00	0,00	0,00
2108		0,00	A-1	200 000,00	0,00			200 000,00	278,06	0,00	0,00	0,00
6725707-1		0,00	A-1	28 944,19	2,00			14 167,53	1 244,60	0,00	0,00	0,00
GJ7499		0,00	A-1	198 386,45	23,00			7 198,53	2 700,59	0,00	0,00	0,00
MIN231844-1		0,00	A-1	15 216,12	1,00			8 567,70	470,94	0,00	0,00	0,00
MON231289-1		0,00	A-1	83 405,41	1,00			40 829,89	3 100,79	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE de Launac - BUDGET COMMUNAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote de budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		817 129,76					293 447,96	11 272,03	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunié à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part ou capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduit de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

**IV
B1.4**

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (csp) ou encadré (turne)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	817 129,76	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture					Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00			Intérêts (4)	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)						0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			Délégation du
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délégation du
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :			
	€		
L	204	15	17/12/2014
L	2046	1	11/04/2024

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €			
L	204	Durée (en années) 15	17/12/2014
L	2046	1	11/04/2024

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	0,00	0,00	
8016	0,00	0,00	0,00
8017	0,00	0,00	0,00
8018			
Emprunts garantis (1)			
Contrats de crédit-bail (2)			
Subvention à verser en annuité (3)			
Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)			
Au profit d'organismes publics (3)			
Au profit d'organismes privés (3)			
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)			
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)			

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV -- ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027 Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus			
Recette grevée d'affectation spéciale (2)	0,00	0,00	
Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

**IV
B7.4**

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

	Valeur en euros
Calcul du ratio (1)	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	304 719,99
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	304 719,99
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	609 439,98
Recettes réelles de fonctionnement	1 734 974,18
	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II
	35,13

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES		B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Norm de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FONCTIONNEMENT (total)					
65748		Subvention 2024	ASS.COMMUNALE CHASSE	Association	600,00
65748		subvention 2024	APEEL	Association	500,00
65748		subvention 2024	AAS.SPORTIVE VALLEE SAVE	Association	1 200,00
65748		subvention 2024	AVENIR SPORTIF LAUNAC	Association	1 200,00
65748		subvention 2024	TRAIL DU MARGUESTAUD	Association	700,00
65748		subvention 2024	COMITE ANIMATION LAUNAC	Association	3 500,00
65748		subvention 2024	FNACA GRENADE	Association	200,00
65748		subvention 2024	FOYER RURAL LAUNAC	Association	2 800,00
65748		subvention 2024	FOYER RURAL BIBLIOTHEQUE	Association	2 600,00
65748		subvention 2024	JUDO	Association	600,00
65748		subvention 2024	WASSAN	Association	2 800,00
65748		subvention 2024	LES CHEVEUX D'ARGENT	Association	800,00
65748		subvention 2024	ROLLER SKATING LAUNAC	Association	1 200,00
65748		subvention 2024	ASSOCIATION SYSTEME DYS	Autre personne de droit public	546,00
65748		subvention 2024	ASSOCIATION SPORT PASSION XV	Association	700,00
65748		subvention 2024	RYTHMIQUE 31	Association	800,00
65748		subvention 2024	ABEILLE LAUNACAISE	Association	300,00
65748		subvention 2024	AVIRON LAUNACAIS	Association	500,00
65748		subvention 2024	COMITE DES FETES DE GALEMBRUN	Association	2 700,00
65748		subvention 2024	FANTASY	Association	1 000,00
65748		subvention 2024	ASTRO LAUNAC	Association	300,00
65748		subvention 2024	les arts au soleil	Association	1 600,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	2,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif	C	3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique	C	2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CDD	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint d'animation	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint d'animation ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		12,00	4,00	16,00	16,00	0,00	16,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

COMMUNE de Launac - BUDGET COMMUNAL - BP - 2024

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				10 079,78		
CDD	A	MS	1284	0,00	A 332-8-1°	CDD CDD
CDD	A	MS	1284	0,00	A 332-8-1°	CDD CDD
CDD	A	MS		3 598,92	A 332-8-1°	CDD CDD
CDD	A	MS		6 480,86	A 332-8-1°	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
CDD	C	ADM	366	0,00	A 332-23-2°	CDD CDD
CDD	C	TECH	366	0,00	A 332-23-1°	CDD CDD
CDD	C	TECH	366	0,00	A 332-23-1°	CDD CDD
CDD	C	TECH	366	0,00	A 332-23-1°	CDD CDD
CDD	C	ANIM	366	0,00	A 332-23-2°	CDD CDD
CDD	C	ANIM	366	0,00	A 332-23-2°	CDD CDD
CDD	C	ANIM	366	0,00	A 332-23-2°	CDD CDD
CDD	C	ANIM	366	0,00	A 332-23-2°	CDD CDD
TOTAL GENERAL				10 079,78		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URE : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.

MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'au moins un habitant territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 15 000 habitants et groupements de moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Contrats conclus avec des communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Contrats conclus avec des communes de moins de 1 000 habitants, dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-8-6° : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-8-7° : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
332-352 : Médailles particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
343-1 : 343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
333-1 : 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale. Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles

COMMUNE de Launac - BUDGET COMMUNAL - BP - 2024

327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
SDEHG			0,00
SYNDICAT VALLEE DE LA SAVE ET COTEAUX DE CADOURS			0,00
HAUTE GARONNE ENVIRONNEMENT	01/01/2010		0,00
SMEA			0,00
EPCI			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS TOLOSANS	01/01/2003		0,00
Autres organismes de regroupement			
HAUTE GARONNE INGENIERIE			0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	186 337,60	186 337,60
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	163 885,26	163 885,26
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	293 500,00	293 500,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	380 921,21	380 921,21
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	87 421,21	87 421,21

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		293 500,00	293 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		293 500,00	293 500,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	293 500,00	293 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		380 921,21	III 380 921,21
Ressources propres externes de l'année (a)		67 539,21	67 539,21
10222	FCTVA	36 605,00	36 605,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	30 934,21	30 934,21
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		313 382,00	313 382,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	2 165,00	2 165,00
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	9 404,00	9 404,00
280415342	<i>IC : Bâtiments, installations</i>	670,00	670,00
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	648,00	648,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	795,00	795,00
28046	<i>Attributions compensation investissement</i>	11 506,00	11 506,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
4817	<i>Indemnités de renégociation de la dette</i>	3 700,00	3 700,00
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	284 494,00	284 494,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	995 600,00	7,00	52,09	0,00	518 608,00	7,00
TFPNB	60 400,00	6,00	111,53	0,00	67 364,00	6,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	40 200,00	6,00	23,11	0,00	9 290,00	6,00
TOTAL	1 096 200,00	6,90			595 262,00	6,87

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 13
 VOTES :

Pour : 13
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 05/04/2024

Nicolas ALARCON
 Maire

Présenté par Le Maire (1),
 A LAUNAC, le 11/04/2024



Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire
 A Launac, le 11/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

ALARCON NICOLAS	
BARTHES PIERRE	
BUSQUE Alain	
CROT Olivier	
FARGUES Véronique	Absente
FERRAND Jean-Paul	
GALY MÉLANIE	
GAUDON Alain	
GUELFY CÉLINE	
GUYON CHRISTELLE	
LEZAT ALAIN	
LOUBAT CHRISTINE	
PILON Arielle	
ZUCHETTO GÉRALDINE	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2024, et de la publication le 15/04/2024

A Launac, le 15/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

